

C'est pourquoi nous comptons sur tous ceux qui ont à cœur le règne de Dieu sur la société pour dénoncer les abus, pour témoigner contre eux et, par leur vigilance autant que par leur ténacité, pour les faire cesser définitivement.

Nous savons que la presse catholique ne leur ménagera pas son précieux concours et qu'elle ne se lassera jamais de tenir l'opinion publique en éveil sur un sujet d'une si haute importance.

La question du respect du dimanche a fait un bon pas dans la voie du progrès, grâce à l'heureuse initiative du gouvernement provincial.

C'est, du reste, pour tout gouvernement chrétien, une obligation grave de voir à faire respecter la sainte loi de Dieu par ceux qu'il a mission de gouverner.

V. G.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### ORAISON JACULATOIRE INDULGENCIÉE

Q. Il y a une invocation au Cœur de Jésus, enrichie d'indulgences, qui est employée sous deux formes différentes : les uns disent : *Cœur de Jésus, j'ai confiance en vous*, les autres *Cœur Sacré de Jésus, j'ai confiance en vous*. Quelle est la formule qui a été indulgenciée ?

R. C'est le cas de dire que les uns ont raison et que les autres n'ont pas tort.

En effet, voici ce qui est arrivé. Le 27 mai 1905, le Souverain Pontife accorda à tous les fidèles qui réciteront chaque jour l'oraison jaculatoire : *Cœur Sacré de Jésus, j'ai confiance en vous* (texte même des *Acta Sanctæ Sedis*), une indulgence de 300 jours pour chaque jour et une indulgence plénière pour chaque mois moyennant la confession, la communion et la prière pour la conversion des pécheurs.

Plus tard, par un décret du 5 juin 1906, l'indulgence de 300 jours une fois chaque jour devint une indulgence de 300 jours *toties quoties*. Puis enfin, à la demande de M. Hertzog<sup>(1)</sup>, procureur général de Saint-Sulpice, le Souverain Pontife déclara, le 27 juin 1906, maintenir l'indulgence plénière pour chaque mois

(1) Dans la supplique de M. Hertzog il est question de *Cœur de Jésus, j'ai confiance en vous*.